AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1908
FR0000120172-FS1129

28 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2018, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 22 novembre 2018, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1], JP Morgan Securities LLC[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir indirectement 48 045 596 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,09% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Securities plc	47 980 821	6,08	47 980 821	4,75
JP Morgan Securities LLC	64 775	0,01	64 775	0,01
Total JP Morgan Chase & Co.	**48 045 596**	**6,09**	**48 045 596**	**4,76**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CARREFOUR sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 22 novembre 2018, 10 844 209 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 10 031 000 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 4 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 14 € et 28 € par action CARREFOUR et (ii) 813 209 actions CARREFOUR résultant de la détention de 2 contrats « *physical-settled call options* » à dénouement physique, exerçables entre le 20 mars 2020 et le 18 décembre 2020 à des prix compris entre 15,63 € et 20 € par action CARREFOUR ;

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 22 novembre 2018, 34 443 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 789 252 839 actions représentant 1 009 922 810 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 22 novembre 2018, 37 136 612 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 28 860 103 actions[3] au titre de 34 contrats « *cash-settled forward* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 13 septembre 2019 et le 30 avril 2020, au prix unitaire par action CARREFOUR de 28,93 €, (ii) 7 227 309 actions[4] au titre de 36 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 26 novembre 2018 et le 7 septembre 2023 et (iii) 1 049 200 actions[4] CARREFOUR résultant de la détention de 4 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 21 décembre 2018 et le 18 décembre 2020 à des prix compris entre 14 € et 22 € par action CARREFOUR.

[3] Sur la base d'un delta de 0,5.
[4] Sur la base d'un delta de 1.